

Paris, le 24 décembre 2009

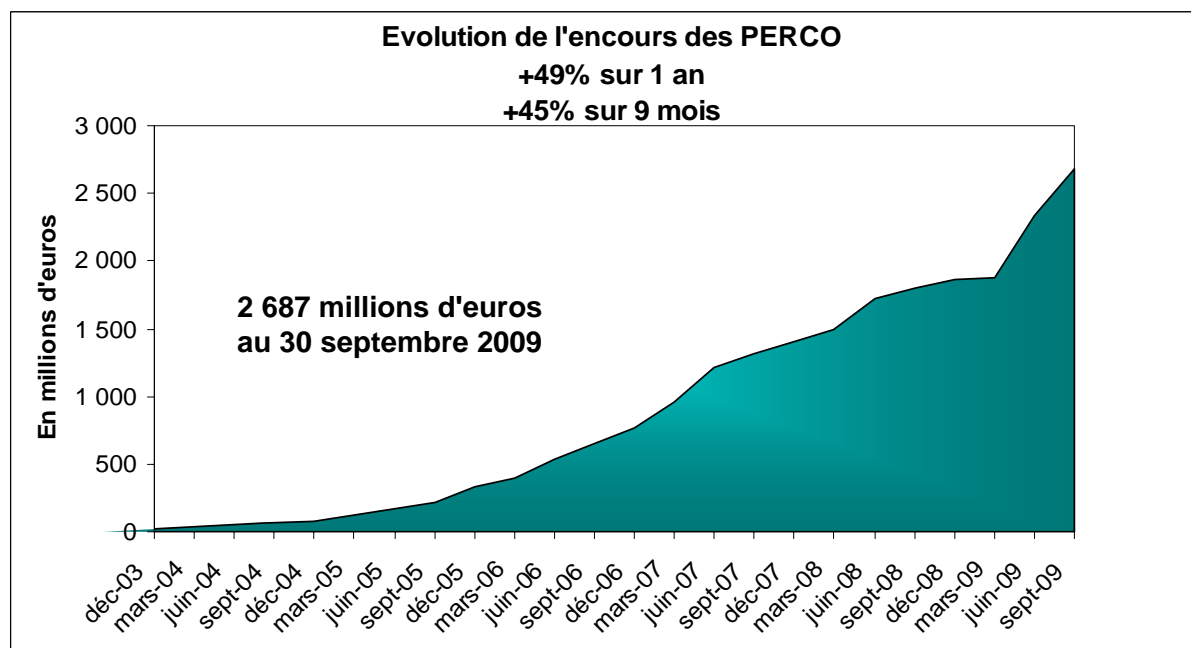
Communiqué de presse Statistiques des PERCO au 30 septembre 2009

Le PERCO poursuit son essor (+49% sur un an)

Au 30 septembre 2009, les encours du PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) s'établissent à 2,7 milliards d'euros, en progression de 49% sur un an.

En dépit d'une année économique et financière difficile, ces chiffres publiés par l'AFG confirment l'intérêt constant porté par les entreprises et leurs salariés à ce dispositif volontaire d'épargne retraite.

Au 30 septembre 2009, 93 000 entreprises proposent l'accès à ce véhicule d'épargne retraite à leurs salariés. Parmi les 2 millions de salariés couverts, près de 500 000 ont déjà effectué des versements, soit une progression de 20% du nombre des épargnants en un an.



Du 1er janvier au 30 septembre 2009, les flux d'alimentation du PERCO se répartissent ainsi :

- Participation : 27 % ;
- Versements volontaires des salariés : 17 % ;
- Intéressement : 17 % ;
- Abondement de l'entreprise : 39%.

L'encours moyen détenu par chaque bénéficiaire s'élève à **5.391 euros** (+23% en un an). Plus de 35 % des salariés ont choisi une gestion pilotée de leur PERCO, c'est-à-dire une gestion prévoyant une désensibilisation automatisée de l'allocation de leurs actifs au fur et à mesure de l'approche de la retraite.

L'**âge moyen de l'adhérent** à un PERCO reste stable à **47 ans**. La proportion femmes/hommes reste stable à 40%/60%, qui correspond à leur répartition au sein de la population active du secteur privé.

Hommes	Femmes
60 %	40 %

Age	%
Moins de 30 ans	6,7 %
De 30 à 39 ans	20,9 %
De 40 à 49 ans	28,3 %
De 50 à 59 ans	37,0 %
60 ans et plus	7,2 %



Rappelons que le PERCO est une **solution de retraite collective** offrant au moins trois supports de placement avec **sortie en capital non fiscalisée ou en rente**. Depuis la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié du 30 décembre 2006, toute entreprise disposant d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) depuis au moins 3 ans est tenue de négocier la mise en place d'au moins un produit d'épargne retraite. **Pour 2009, le plafond d'abondement des entreprises aux PERCO est de 5 489 euros¹**, contre **5 324 euros** en 2008.



L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent 2 500 milliards d'euros d'actifs (4^{ème} rang mondial) dont plus de 1 300 milliards d'euros sous forme de gestion collective - 2^{ème} rang mondial et 1^{er} rang européen - (OPCVM : SICAV, FCP (fonds communs de placement), FCPE (fonds communs de placement d'entreprise) et le solde sous forme de gestion individualisée sous mandat.

Vous trouverez ce communiqué de presse sur www.afg.asso.fr (rubrique presse)

Contact : Dominique PIGNOT - Directrice de la Communication - Tél. : 01.44.94.94.00 (standard) / 01.44.94.94.17 (l.d.) / d.pignot@afg.asso.fr

¹ 16 % du plafond annuel de la sécurité sociale fixé à 34 308 euros pour l'année 2009.